

UN FAUTEUIL POUR DEUX



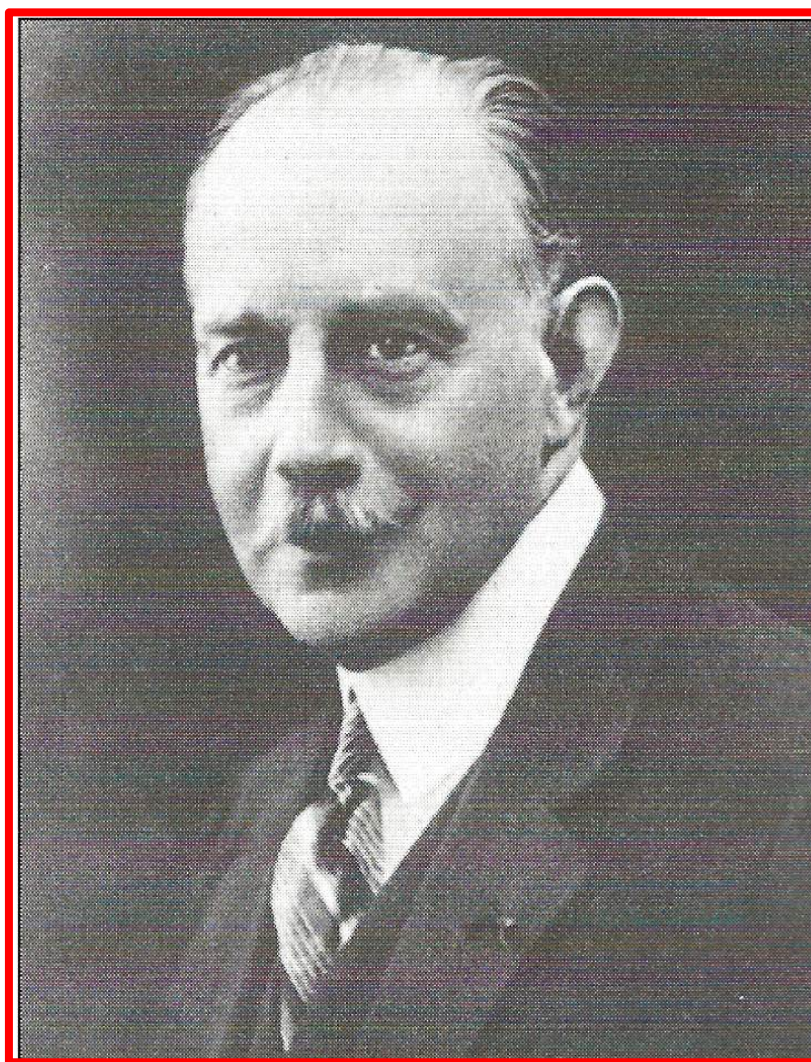
ELECTIONS LEGISLATIVES

Janniot Claude juin 2022

1) NOUVELLE LOI ELECTORALE

Après l'adoption, le 21 juillet 1927, de la loi électorale proposée par la majorité nationale dite du cartel des gauches, le microcosme politique de la circonscription de Gray est en émoi. Pour devenir ou rester député de la circonscription de la cité des bords de Saône, les candidats devront passer par un scrutin majoritaire uninominal à deux tours, comme c'était le cas entre 1889 et 1918.

Pour obtenir un troisième mandat consécutif, décoré de la croix de guerre, M. Henri Bernard François de Menthon, ne peut donc plus compter sur le système mixte majoritaire et proportionnel de liste départementale d'union démocratique qui lui avait permis de siéger en 1919 au sein de l'ultra majoritaire chambre bleue, et d'être reconduit en 1924.



M. De Menthon Député sortant de la circonscription de Gray

Pour De Menthon, le pari d'une réélection en avril 1928, n'est toutefois pas une utopie et cela d'autant plus, que faute d'avoir pu s'entendre, les forces de gauche partaient à la rencontre des électeurs en ordre dispersé.

Les représentants républicains des huit cantons de l'arrondissement de Gray, réunis le 15 janvier 1928, à 10h30, salle de la justice de paix, ont examiné la situation politique en vue des élections législatives prochaines. Après un échange de vues dans lequel chacun a été appelé à donner son avis, il a été décidé d'écartier l'idée d'un congrès éliminatoire en vue d'une candidature unique.

Face au député sortant, six autres candidats sollicitent les suffrages des électeurs : M Lartilley républicain de gauche et M. Faivre, maire de Gray candidat de l'union des Républicains de gauche. Les couleurs du parti radical socialiste seront défendues par le conseiller général du canton de Gray, M. le docteur Jacquot (Photo ci-dessous). Les trois derniers nommés se sont toutefois mis d'accord pour un désistement en faveur de celui qui sera le mieux placé pour le second tour.



Pour ce premier tour du 22 avril 1928, se présentent également les représentants de deux autres partis dits de gauche extrême, à savoir : Messieurs Lagelée socialiste du S.F.I.O, et Vermot candidat communiste.

Enfin pour clore cette revue des candidats, j'ai gardé pour la fin, l'avocat Parisien, Maître Théodore Valensi, qui après l'échec de la réunion de Gray, a décidé de maintenir sa candidature sous l'étiquette radical indépendant.



Les règles de cette élection législative étant posées, les sept candidats entraient en campagne.

2) CAMPAGNE DU PREMIER TOUR

Comme le font encore nos candidats d'aujourd'hui, ces messieurs allaient à la rencontre de la population de villages en villages, dans les mairies, serrant les mains, et trinquant, plus ou moins avec chacun, à l'avenir meilleur qui résulterait de la bonne exécution de leur programme. En fin de campagne, les candidats selon leurs moyens financiers ou celui de leurs partis organisaient ce que l'on appelle de nos jours des meetings dans la ville centre.

Après avoir visité toutes les communes de l'arrondissement, le docteur Jacquot nous prie d'annoncer qu'à la demande d'un grand nombre d'agriculteurs, il fera à leur intention deux grandes réunions publiques pour exposer son programme agricole et général. L'exposé se fera au théâtre de Gray, le mercredi soir 18 avril à 8 heures, et au préau des écoles d'Arc-Les-Gray, le samedi soir, 21 avril, à 8 heures.

Ces deux réunions furent particulièrement suivies, d'après certaines sources le théâtre était bondé. Le taux de participation au premier tour de cette élection, atteignait 87 %, de quoi faire pâlir d'envie ; les hommes politiques d'aujourd'hui, du moins, ceux soucieux de représenter une majorité d'électeurs inscrits.

L'opposition entre les candidats était farouche, les rapports moins policés que de nos jours, les polémiques, les invectives, voir même les insultes par journaux interposés n'étaient pas l'exception. Valensi, le candidat radical indépendant, qui déployait sa campagne de façon moderne avec ses fonds propres, à un niveau nettement plus élevé que ses concurrents, fut l'objet de vives attaques.

D'OÙ VIENT L'ARGENT?

Alors qu'une campagne normale est déjà une lourde charge pour un budget moyen, certains candidats paraissent jeter l'argent par les fenêtres: affiches énormes, multicolores et innombrables, consommations gratuites à tout venant dans la plupart des cafés existants, cadeaux électoraux variés, impression d'une feuille locale hebdomadaire..., Rien n'y manque, au prix du beurre il n'y a rien d'exagéré. Cependant, lorsque les dépenses électorales se chiffrent ainsi par des centaines de milliers de francs, la même question s'impose, obsédante: D'où vient l'argent ?

Mais qui était donc ce Théodore Valensi, «ce parachuté», qui venait à grand renfort de billets piétiner les plates-bandes des politiques locaux.»

Théodore Valensi est issu d'une famille probablement originaire de Valence en Espagne, dont une branche s'était installée en Tunisie au XVIIème siècle. Une fois arrivées à Tunis il ne tardèrent pas à devenir des protégés français. Ensuite, sans interruption depuis Louis XV jusqu'en 1871, ces Valensi de père en fils, travaillèrent au service de la France comme drogman, c'est à dire hommes de confiance, interprètes, intermédiaires, jouant souvent un service diplomatique de première importance.

Son père Charles Valensi fut remarqué par le vice consul d'Autriche-Hongrie dès sa sortie du lycée Français et entama ainsi une longue carrière pour l'Empire Austro-hongrois, carrière dont le point culminant sera le poste de consul.

Entre temps ce dernier avait épousé Emilie Henriette Lévy, de qui il aura cinq enfants. Théodore naît donc à Tunis le 21 juin 1886, il est le troisième enfant. Brillant élève il entame des études de droit qui le mèneront tout d'abord au barreau de Tunis avant celui de Paris.

Parallèlement à sa carrière professionnelle, ce passionné de musique et de littérature verra plusieurs de ses romans publiés. L'année avant qu'il ne se présente aux législatives à Gray son roman à succès Yasmina, sera même adapté au cinéma pour devenir un classique du cinéma muet.

Au fur et à mesure que la campagne avançait, Valensi et son équipe étaient assez favorablement accueillis par les populations. A deux jours du premier tour, le journal républicain démocratique : Le Petit-Comtois, fustige ce diable d'étranger au pays ainsi que tous les « mauvais électeurs » qui seraient tenté de voter pour lui.

CIRCONSCRIPTION DE GRAY APPEL AUX ELECTEURS

Un étranger à la région, Français de fraîche date, est venu lancer sa candidature dans la circonscription de Gray, à l'aide de moyens peu recommandables et sans avoir été appelé par les représentants régionaux ou désiré par la population.

Reformé en 1914 pour une maladie de cœur, qui ne le gêne cependant que fort peu dans sa campagne électorale, M. Valensi a voulu se faire un tremplin de la noble cause de la paix pour laquelle il n'a pas souffert : les anciens combattants et les ascendants, éprouvés par la guerre jugeront le procédé.

M. Valensi a conduit sa propagande comme une entreprise de réclame charlatanesque indigne du suffrage universel : absence de programme précis, cad'aux multiples et variés aux électeurs, offres de consommations à tout venant, subventions ac-

cordees à titre de publicité, promesse de distribuer son indemnité aux miséreux, rabatteurs à gages, appels à la vanité, à l'ivrognerie, à l'intérêt particulier immédiat, tous les procédés de basse démagogie enfantés par une imagination exotique ont été mis en œuvre.

Le but de ce Rothschild au petit pied était la corruption, nous allons dire l'achat, d'une circonscription.

Tous les Comtois doivent voter contre M. Valensi, candidat sans passé politique, rejeté par Paris et par les Hautes Alpes, corrupteur du suffrage universel.

S'il réunissait un nombre imposant de suffrages, la belle devise franc-comtoise devrait être modifiée pour la circonscription en :

« Comtois, vends-toi; mais oui, ma foi. »

La parole est aux honnêtes gens.

Comme vous le voyez, le journaliste ne faisait pas dans la nuance, le concept de la liberté d'expression de la presse, n'était pas un vain mot ...

3) RESULTAT ET ENTRE DEUX TOURS

A la clôture du scrutin, comme toujours c'est l'effervescence ! A l'hôtel de ville de Gray, les partisans de chaque camp sont impatients de savoir, combien de voix, Valensi, le trouble-fête, est venu leur aspirer. Tard dans la soirée les résultats tombent...

GRAY									
Il y a ballottage									
	Inscrits	Votants	De Menthon	Valensi	Jacquot	Faivre	Lartille	Lagelée	Vermot
Autrey,	1687	1523	824	314	395	65	9	71	27
Champlitte,	1501	1316	595	389	206	56	20	18	11
Dampierre-sur-Salon,	2081	1864	857	478	330	84	44	30	12
Fresne-St.Mamès,	1732	1546	510	279	243	33	414	37	14
Gray,	3818	3208	1300	479	871	240	23	212	42
Gy,	1670	1441	564	446	191	67	85	66	10
Marnay,	1385	1201	583	294	167	61	26	48	15
Pesmes,	1600	1380	641	315	223	66	15	93	12
	15474	13481	5674	2994	2626	672	636	575	143

MM. de Menthon, dép. sort., U. N. R., 5.674 voix ; Théodore Valensi, indép. 2.994 ; René Jacquot, rad.-soc., 2.626 ; Paul Faivre, union des gauches, 672 ; Henri Lartille, union des républicains, 636 ; Jean Lagelée, soc. S. F. I. O., 575.

Le sortant M. De Menthon sort largement en tête de ce premier tour ! La montée en puissance ressentie, de l'avocat parisien, dans la dernière ligne droite de la campagne n'était pas une vue de l'esprit, Valensi devance le docteur Jacquot de 368 voix.

En vue du second tour, chacun commence à faire ses calculs : le député en place voit d'un bon œil une triangulaire, ce serait pour lui la réélection assurée.

M. Jacquot estime devoir se maintenir s'il a d'autres soutiens à gauche et Valensi compte sur un désistement républicain du docteur....

Trois jours après l'élection, les forces de gauche désignaient le docteur Jacquot comme leur représentant légitime au second tour.

M. Jacquot est le candidat des républicains

M. le docteur Jacquot, conseiller général de Gray, a été désigné comme candidat de l'Union des gauches pour le scrutin de ballottage. MM. Faivre et Lartille, se seraient désistés en sa faveur. Il est probable que M. Valensi, indépendant, maintiendra sa candidature.

La machine à perdre de la gauche est en route, car Valensi arrivé second n'entend pas « lâcher le morceau ». Téléguidés ou mécontents ? Les partisans de l'avocat décident d'aller faire pression sur le docteur Jacquot « qui en maintenant sa candidature va favoriser la droite » Rassemblée à Gray, la foule pro Valensi manifeste bruyamment devant les locaux du journal l'indépendant de Haute-Saône. Impressionné par cette démonstration de force, de violence écriront certains, où cédant au principe de la discipline républicaine, le docteur Jacquot renonçait.

Cédant à cette pression odieuse et afin d'éviter de mettre la ville de Gray en effervescence, notre ami Jacquot a retiré sa candidature en protestant toutefois contre les mœurs particulières que M. Valensi a introduites dans notre région... Nous pensons qu'en présence de cette situation les vrais républicains s'abstiendront.

A la lumière de l'addition des voix obtenues lors du premier tour, et des consignes de vote des candidats éliminés le duel De Menthon-Valensi, s'annonce serré. Le député sortant peut légitimement croire en ses chances et ce d'autant plus que nous l'avons vu, certains journaux prônent l'abstention. Les électeurs de la circonscription de Gray allaient ils suivre cette consigne ?

4) RESULTAT DU SECOND TOUR

GRAY					
M. VALENSI, rép. indép., est élu					
	Inscrits	Votants	Suf. exp.	Valensi	de Menthon
Autrey,	1688	1503	1475	795	659
Champlitte,	1501	1336	1290	580	696
Dampierre-s.-Salon	2083	1870	1824	880	936
Fresne-St-Mamès,	1732	1511	1452	802	636
Gray,	3813	3154	3054	1418	1516
Gy,	1670	1457	1427	779	641
Marnay,	1385	1215	1198	551	645
Pesines,	1602	1414	1399	678	719
Totaux	15474	13400	13119	6483	6448
Récapitulation. — M. Valensi, rép. 6.483 voix ELU; M. de Menthon, U. N. R., 6.448 voix.					

Avec une infime marge de 35 voix, l'avocat Parisien réussit son audacieux pari et devient un des quatre députés du département. Son élection est validée à Vesoul le 3 mai par la commission de recensement des votes, composée de plusieurs sénateurs et conseillers généraux du département.

5) UNE ELECTION CONTESTEE

Son premier objectif atteint, l'ambitieux Maître Valensi fait pour la première fois son entrée au palais Bourbon. Du côté, du battu la pilule est amère, les forces politiques soutenant M. De Menthon, contestent la validité de cette élection.

Comme il est de coutume avant l'installation de la nouvelle chambre, onze bureaux furent constitué afin d'examiner et d'émettre un avis sur les différents dossiers litigieux recensés en France lors de cette législative.

L'examen des élections contestées suscite généralement quelque passion. Il serait surprenant qu'il en allât autrement cette année. Il faudra pourtant bien donner un député à Puteaux, qui n'a pour l'instant qu'un représentant théorique et inéligible, le condamné Ménétrier ... Il faudra également dire si MM. Antonelli, Valensi, Bénazet garderont un mandat que des adversaires leur reprochent d'avoir irrégulièrement acquis.

La réclamation du camp De Menthon, sera examinée par le huitième bureau. Les membres de cette commission par une large majorité de 15 voix contre 5 ne trouvèrent rien d'essentiel à redire sur la régularité de cette élection. Cet avis donné par le huitième bureau ne constituait cependant pas un arrêt définitif de la procédure d'invalidation, il fallait encore que cet avis soit confirmé par un vote de toute l'assemblée. Maître Valensi pouvait toutefois être soulagé, les votes de la chambre, contraires aux recommandations de ce genre de commission, étaient extrêmement rares...

Le 6 juillet 1928, l'affaire était portée à l'ordre du jour de la séance de l'assemblée nationale pour faire l'objet d'un vote définitif sur la validité du scrutin de la circonscription de Gray. L'angle d'attaque trouvé par les détracteurs reposait sur un fait unique, survenu lors de la campagne du premier tour.

M. Dehaut, membre du groupe de l'union démocratique combat cette validation, parce que M.Valensi, affirme t'il , « A promis à ses électeurs de leur abandonner l'indemnité parlementaire , ce qui est contraire au droit constitutionnel »

Le rapporteur du huitième bureau précisait que cette phrase était déformée et que dans la bouche de son confrère « les pauvres de la circonscription » avaient été remplacés par « ses électeurs ». Il explique ensuite pourquoi la majorité de sa commission demande la validation définitive.

Monsieur Fernand Brun fait ressortir que la promesse reprochée à M. Valensi, ayant été faite au début de la campagne du premier tour, et non entre le premier et le second tour, cette promesse n'a donc pas pu influencer les résultats du second tour.

Maître Valensi, appelé à se défendre, sous serment reconnaît avoir prononcé cette phrase dans les termes et conditions indiqués par le rapporteur du 8^e bureau. Les arguments de chaque camp ayant été entendus, le vote final par scrutin public à la tribune peut commencer. Le vote est fatal à M. Valensi ! Par 200 voix contre 146 l'élection de la circonscription de Gray était annulée et les électeurs étaient invités à élire un nouveau député après l'été. Cette décision fut vivement commentée, les journaux approuvant ou non selon leur orientation politique. (Dans l'ordre des extraits du Petit Comtois, l'Action Française et Le Gaulois)



M^e Théodore Valensi a bien mal plaidé son affaire; il s'est fait condamner au maximum par la Chambre, qui a prononcé son invalidation par 200 voix contre 146. Les électeurs de la circonscription de Gray, qui ont vu M^e Valensi lors de la période électorale dernière, applaudiront à ce verdict, car c'est un verdict de justice.

L'avocat Valensi qui a, joué un certain rôle dans l'affaire Mestorino, ne jouit à la Chambre d'aucune espèce d'estime. C'est surtout la raison pour laquelle son élection a été annulée.... Car le seul motif invoqué était relativement véniel : la promesse faite par Valensi de répartir entre les nécessiteux de l'arrondissement son indemnité parlementaire Valensi a plaidé que son riche adversaire distribuait chaque année des sommes beaucoup plus considérables... Finalement, il n'a plus eu, devant le résultat du vote, qu'à prendre sa serviette et à disparaître de l'hémicycle.

Dans la France républicaine, dans la société si évoluée du vingtième siècle, un homme qui pense et qui veut essayer de faire partager sa pensée à ses compatriotes n'a pas le droit de l'exprimer publiquement s'il ne se conforme pas pour la publier au tarif de la grande presse ! Un député n'a plus le droit d'abandonner son indemnité parlementaire « aux nécessiteux de son arrondissement ». C'est faire injure à ses collègues ! C'est établir une concurrence déloyale ! Pour ce motif, M. Valensi, élu de la circonscription de Gray, s'est vu invalider !...

La presse satirique et notamment l'hebdomadaire *Cyrano* mettait en scène les malheurs de Valensi.

L'invalidation de M^e Théodore Valensi a provoqué au Palais, chez les bons confrères, les plaisanteries faciles: les députés, disent les uns, ont lu *Yasmina* et ne l'ont pas pardonné à son auteur.
« Il a déclaré qu'il donnerait son indemnité aux pauvres de sa circonscription, ajoutent les autres avec la Chambre qui a adopté ce juif, mais il a oublié qu'il ne fallait jamais avouer et il a avoué le fait en pleine séance! »

L'unique invalidé

M. Théodore Valensi n'en revient pas. Le même jour on a validé M. Aurin, député d'Issoudun, qui ne tenait pas à son mandat, et on l'a invalidé, lui qui y tenait.

— C'est formidable! disait-il après la séance, dans les couloirs de la Chambre.

Le vrai, c'est que M. Valensi avait commis un crime abominable: il avait promis à ses électeurs de leur distribuer les 45.000 francs de son indemnité législative.

M. Archimbaud, qui, jadis, fut invalidé parce qu'il avait protesté contre l'élévation de l'indemnité législative de 9.000 à 15.000 francs, disait avant la séance:

— Je connais cela... Il est cuit...

M. Valensi, en effet, était cuit.

Il eut beau se démener, s'expliquer, s'excuser, rétracter ses déclarations, « faites, dit-il dans de petites communes et reproduites dans un petit journal », il fut invalidé.



Invalidé? C'est un bien petit mot. M. Valensi ne fut pas à proprement parler invalidé, il fut « exclu ».

Il le comprit, car, après la scène, il dit, dans un groupe de journalistes:

— Ils m'ont f...tu à la porte parce que j'ai fait fi de l'indemnité législative. Mais qu'est-ce que c'est que cette indemnité à côté des 500.000 francs que j'ai dépensés pour être élu?

Et M. Valensi ajouta:

— Je ne me représenterai pas. Cela coûte trop cher!

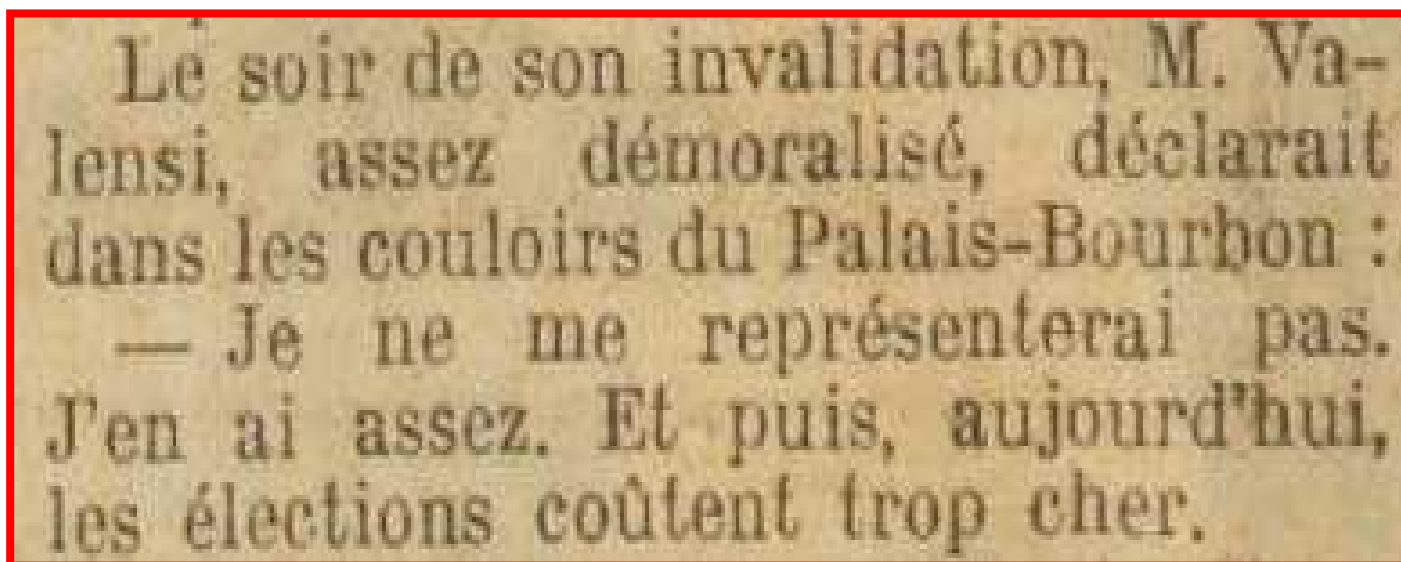
M. Maurice de Rothschild tira la morale de cet événement.

— On peut, dit-il, promettre des millions à ses électeurs, mais il ne faut pas leur promettre un seul sou à provenir de l'indemnité législative...

L'avocat à la facon de méditerranéenne ne décolérait pas contre ceux qui l'avaient évincé « Des combinards, des comitards, des loufiats sans orthographe » et quand on lui demandait pourquoi il voulait malgré tout cela, devenir député, il répondait « Pour être Ministre »

6) PREPARATIFS DU TROISIEME TOUR...

Les dates de la législative partielle de Gray furent fixées aux dimanches 30 septembre et 7 octobre. Quelque peu dépité par sa mésaventure et contrairement à ses ambitions ministérielles, Valensi semblait vouloir renoncer à l'élection.

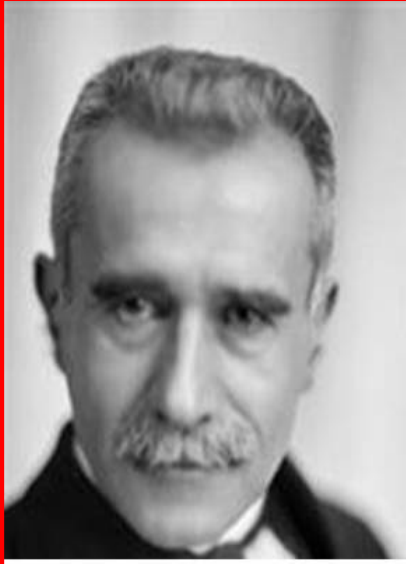


Le soir de son invalidation, M. Valensi, assez démoralisé, déclarait dans les couloirs du Palais-Bourbon :
— Je ne me représenterai pas. J'en ai assez. Et puis, aujourd'hui, les élections coûtent trop cher.

Mais le truculent avocat, n'était pas homme à s'en laisser compter ! Début août, délaissant ses vacances à Arcachon, il reprenait très vite le flambeau en débutant son « troisième tour » de campagne.

A droite M. De Menthon se lançait lui aussi dans un nouveau marathon dans la circonscription. A gauche, un consensus ayant été trouvé, le docteur Jacquot était désigné pour être l'unique candidat. Seul le parti communiste décidait de faire cavalier seul avec la candidature anecdotique d'un jeune ouvrier bisontin nommé Janin. La lutte s'annonçait donc serrée entre Jacquot et Valensi. Lequel de ses deux hommes allait terminer second, derrière le nouveau candidat de droite.

Nouveau ! Effectivement pour des raisons restées floues, (convenance personnelle, tactique politicienne ?) M. De Menthon se désistait et était remplacé par M. Maurice Drouot avocat à Gray. L'entrée en scène de M. Drouot, nous fournissait alors, pour les trois élections législatives à venir le second prétendant au fauteuil de député de la circonscription de Gray.



M. Maurice Drouot était né à Velesmes-Echevanne le 12 février 1876. Etabli comme avocat à Gray, il entre tôt en politique. En 1910 il échoue à l'élection cantonale d'Autrey les Gray. En avril 1914 il est adjoint au maire de Gray, lorsqu'il se présente pour la première fois à la députation. Il sera battu de par le député de gauche radical sortant, M Fernand Ragally. Il se comporte vaillamment durant la première guerre mondiale. Au sortir de la guerre en janvier 1920 sa candidature il connaîtra de nouveau l'échec cette fois ci à la sénatoriale.

En 1928 ce dernier n'était toutefois pas un nouveau venu sur la scène politique locale. La candidature de l'avocat graylois, fut accueillie à boulets rouges par le journal Le Petit Comtois.

**Je suis oiseau, voyez mes ailes !
Je suis souris, vivent les rats !**

Ce n'est pas un candidat de droite.
M. de Menthon s'est effacé devant M. Drouot. (Dans quelles conditions ?... passons !)

Mais
M. Drouot n'est pas un candidat de droite.
M. de Menthon fait appel en faveur de M. Douot.

Mais
M. Drouot n'est pas un candidat de droite

M. Drouot est patronné par la *Presse Grayloise*, ouvrière de sa candidature,

Mais
M. Drouot n'est pas un candidat de droite.

C'est, en effet, un candidat d'extrême droite.

Restez-donc à l'extrême droite, M. Drouot ; vous n'aurez pas une voix à gauche, ni même au centre : on est trop averti. Mais si vous cherchez ainsi à ruser, la droite elle-même, légitimement vexée, pourrait vous être infidèle.

Votre évolution a été trop rapide.
Votre conversion a été trop subite.
Vos protestations ne nous abuseront pas !

Vous n'êtes pas un candidat de gauche : il n'y a qu'un seul candidat de gauche officiellement désigné : c'est le docteur Jacquot.

Quant à vous, M. Drouot, vous n'êtes même pas un candidat de droite.

Vous êtes, nous l'avons dit, un candidat d'extrême droite.

Et vous serez battu dans l'arrondissement républicain de Gray.

Les critiques acérées de ce journal, ne furent pas réservées uniquement à Maître Drouot. Son confère du barreau de Paris était affublé pour sa part de qualificatifs, qui de nos jours conduiraient leurs auteurs devant les tribunaux.

IL A PEUR !...

Valensi a peur. L'heure de *l'imminente justice* va bientôt sonner. Il le sent. Il tremble; son teint jaune de *métèque* encore mal adopté à notre civilisation se force encore. Demain on ne le distinguera plus d'avec le marchand de tapis du coin.

Partout, l'étranger reçoit des nouvelles de la merveilleuse campagne de notre ami le docteur Jacquot. Celui-ci, dans de courts exposés, trouve toujours le chemin du cœur de ses amis. D'ailleurs, comment ne le trouverait-il pas, quand lui-même ne parle qu'avec toute sa sincérité et toute sa bonne foi.

Aussi, Valensi a peur ! Il comprend que nombreux sont les électeurs qui savent faire la différence entre la *sincérité* et le *cabotinisme*, le *dévouement à une cause* et l'*arrivisme*, la *foi sincère* et la *démagogie*.

Notre adversaire (car celui-là qui outrage le suffrage universel est toujours notre adversaire) sentant que le docteur Jacquot gagne de plus en plus la sympathie des honnêtes gens, emploie aujourd'hui une tactique honteuse. Ceux qui sont à sa soie parcourent les villages et lancent des instructions : Ne sabotez par les réunions de Jacquot. Faites mieux, n'y allez pas. La belle ficelle. Il a peur, le Valensi. Il a peur, comme en 1914, il avait peur des balles de ses anciens compatriotes, nos ennemis.

L'avenir de Valensi et Drouot était-il écrit à travers les diatribes et prévisions, de ce journal.

La réponse allait nous être donnée par les électeurs.

7) POUR QUI LE FAUTEUIL ?

Une fois encore le taux de participation à cette élection allait être élevé 84%. Le duel Valensi-Jacquot pour la seconde place n'était en fait qu'une chimère de journaliste partisan. Avec 18 % des suffrages exprimés, contre 40% à Valensi, le brave docteur Jacquot était si j'ose dire, battu à plate « suture »

A Gray, il y a ballottage

Hier ont eu lieu à Gray, les élections rendues nécessaires par l'invalidation prononcée par la Chambre de M. Théodore Valensi.

Voici les résultats de cette élection :

Inscrits : 15.395;

Votants : 12.937;

Suffrages exprimés : 12.811.

Dans les divers cantons de la circonscription, les voix se sont réparties comme suit :

Ont obtenu :

MM.

Drouot, avocat, Alliance républicaine démocratique, 5.315 voix.

Valensi, Théodore, avocat, radical indépendant, 5.128 voix.

Jacquot, René, docteur en médecine, radical socialiste, 2.305.

Janin, ajusteur, communiste. 59

Il y a ballottage.

	Drouot	Valensi	Jacquot	Janin
Autrey	366	604	273	17
Champlille	570	466	200	5
Dampierre-sur-Salon	625	663	283	5
Fresne-Saint-Mamès	501	738	207	6
Gray	1206	814	947	19
Gy	517	720	158	3
Marnay	540	517	100	2
Pesmes	590	606	141	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5315	5128	2309	59

L'écart entre les deux avocats est mince 187 voix. M.Valensi arrivait en tête dans cinq cantons sur huit, mais son déficit de 482 voix obtenu sur le canton de Gray avait fait la différence au profit de M. Drouot.

Pour la suite des évènements, restait à savoir qu'elle allait être la conduite du troisième homme, maintien au second tour, désistement, et si oui, avec ou sans consignes ?

Au lendemain du scrutin, l'éditorialiste député du journal « Le Petit Comtois » commentait la situation en ces termes :

Les promesses, les vantardises d'un habileur inconnu l'ont emporté sur la droiture et sur la netteté politique d'un homme que chacun connaît, aime et respecte dans l'arrondissement de Gray.

Cette constatation est affligeante, car elle fait douter de la clairvoyance de nos populations comtoises, pourtant réputées pour leur finesse.

Au moment où notre ami Jacquot a accepté la candidature, il a déclaré qu'il ne consentirait jamais à se désister en faveur de M. Valensi, dont les procédés à son endroit ont été très nettement blâmables.

L'heure est venue, pour M. Jacquot et pour son comité, de prendre, en vue du second tour, toutes les dispositions que la situation comporte. A eux de dire si M. Valensi, tiers indésirable, peut être demain le porte-drapeau de tous les républicains .

Le docteur Jacquot allait t'il maintenir sa candidature dans le second tour, comme la loi le lui autorisait ?

Au moment où je me retire de la lutte, je tiens du fond du cœur à remercier les 2.309 électeurs qui m'ont apporté leurs suffrages, affirmant ainsi leur fidélité à notre idéal républicain et leur attachement à ma personne.

Au cours de mes tournées, j'ai mérité, par mon attitude et mes loyales déclarations, l'affection de mes partisans et l'estime de mes adversaires.

Cela me suffit.

Il y a des échecs plus honorables que certains succès.

Peu m'importe d'avoir été victime des manœuvres de mes adversaires, du moment que je sors grandi de l'épreuve.

L'insuccès ne m'atteint pas personnellement. Je ne le déplore que pour mon parti. Mais la victoire sera lourde à celui des deux compétiteurs qui, dans les circonstances actuelles, l'emportera.

Ne regrettons rien et restons confiants dans l'avenir.

Docteur JACQUOT.

Cette fois encore, les électeurs de gauche, du docteur Jacquot, restés sans consignes de votes officielles, allaient être les arbitres du duel entre le « parachuté » Valensi et le candidat de la droite.

RESULTAT FINAL

M. Valensi battu à Gray		
par M. Drouot		
Inscrits: 15.384. —	Votants: 13.107	
MM. Drouot, rép. de gauche	6.596	ELU
Th. Valensi, rép. rad...	6.167	
Janin, communiste...	51	

Après plusieurs échecs dans différentes élections, l'abnégation de M. Maurice Drouot était récompensée. Avec 51,47% des suffrages exprimés, il s'octroyait pour quatre années le fauteuil de député de la circonscription de Gray.

Pour l'anecdote, voici comment fut traitée la victoire de Drouot par le journal, qui l'avait qualifié d'extrémiste de droite, moins de trois semaines plus tôt.

...Les électeurs graylois ont enfin entendu la voix du terroir, étouffée un jour par les boniments d'un aventurier. M. Valensi reçoit une dure leçon: Il doit comprendre qu'aujourd'hui il n'a plus rien à faire dans une circonscription qui l'a condamné...

Durant le mandat de son adversaire, le bouillant avocat au tempérament méditerranéen, ne délaissa pas la région grayloise et ceux qui lui avait fait confiance. Par deux fois encore en 1932 et 1936, il briguera le fauteuil de député à M. Drouot.

A suivre...